

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

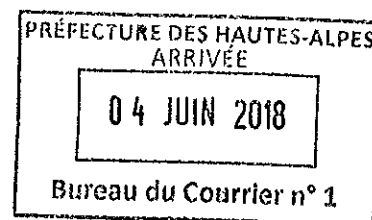
LARDIER et VALENCA

Département des
HAUTES-ALPES

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 6
Pouvoir : 1

DELIBERATION N°20 -2018

Séance du Jeudi 24 mai 2018



L'an deux mille dix-huit et le jeudi 24 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M.COSTORIER Rémi, M. Jean-Pierre NOMIUS, M. MEYSSONNIER Gérard, M.ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, M.POUILLARD Pierre.

Absent non excusé : Jean-Claude FAURE

Absents excusés : Céline TRUCH, Danielle BLANC, Roger MARTIN

Pouvoir : Roger MARTIN donne pouvoir à Rémi COSTORIER

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

Objet : Demande de subvention pour aménagement de sécurité routière

Le Maire rappelle que suite à un avis du Département, les dispositifs ralentisseurs ne sont plus aux normes et qu'il y a lieu de remplacer ces aménagements de sécurité routière aux entrées du village et aux abords des établissements publics (école, cantine, garderie).

Il propose de demander une aide financière auprès du Département dans le cadre des amendes de police avec un plan de financement qui s'établirait comme suit :

- Département :	15 000€ (amende de police)
- Etat :	9 000 € (contrat de ruralité)
- autofinancement :	6 000 €
Montant total HT	30 000 € HT

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte le plan de financement
- sollicite la demande de financement auprès de Département dans le cadre des amendes de police.

Le Maire

Rémi COSTORIER

